



Réponse commune de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Joëlle Welfring, Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, Madame la Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure, Henri Kox, et Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, François Bausch, à la question parlementaire n°6382 du 21 juin 2022 de l'honorable député Monsieur Carlo Weber concernant les « Plages du lac de la Haute-Sûre »

Le week-end dernier, la région du lac de la Haute-Sûre a été envahie par les baigneurs. Les températures élevées ont poussé un tel nombre de personnes vers l'eau que la police a dû temporairement réguler le trafic et s'occuper des voitures mal garées. Malheureusement, de nombreux visiteurs ont laissé derrière eux des déchets abandonnés en pleine nature.

1. Quel est le poids des déchets collectés à la fin de ce week-end et quel est le coût du nettoyage ?

La brigade d'Esch-sur-Sûre de la Division des ouvrages d'art de l'Administration des ponts et chaussées a récupéré un total d'environ 6.100 kg de déchets ménagers à l'issue du weekend du 18 et 19 juin 2022. La mise en décharge desdits déchets a coûté 1.240 €.

Il est à préciser que les débordements du week-end qui ont entraîné des kilomètres d'embouteillages n'ont pas eu d'impact significatif sur le poids des déchets ramassés sur la chaussée en ces lieux.

2. Des contrôles ont-ils été effectués sur le site autour du lac de la Haute-Sûre et, si oui, des amendes ont-elles été délivrées aux pollueurs ?

Le ranger du Parc naturel de la Haute-Sûre était présent sur les plages, cependant il n'a pas de pouvoir de contrôle, mais sensibilise et informe les visiteurs des différents comportements à adopter.

Toutefois, l'Administration des ponts et chaussées peut, de son côté, dresser des procès-verbaux, mais seulement en cas de dégâts causés à la voirie de l'État ou à ses dépendances.

A l'instar des années précédentes, la Police grand-ducale marque toujours une présence renforcée dans la région du lac de la Haute-Sûre durant la période estivale, lors de journées de grande affluence. Il s'agit en l'occurrence d'un dispositif policier réparti sur la journée et permettant d'assurer :

- Surtout le matin une présence renforcée sur les voies d'accès et les parkings ;
- Durant toute la journée des contrôles de la circulation et des contrôles dans la zone de protection I qui s'étend du mur du barrage jusqu'à l'entrée de la localité de Lultzhausen;
- Durant la journée et la soirée une présence préventive sur les plages ;
- À chaque moment une réactivité accrue en cas d'incidents ou de problèmes liés au maintien de l'ordre public.

Hormis les infractions au code de la route, la Police grand-ducale a dressé 24 procès-verbaux pour diverses infractions aux règlements spécifiques à la zone du lac de la Haute-Sûre.



3. Cette année, le système de réservation en ligne a été supprimé. Celui-ci avait permis de réguler le nombre de visiteurs. Désormais, on mise sur un concept de places de parking gratuites, de navettes en bus et sur une charte de bonne conduite. Cette nouvelle approche permet-elle de limiter le nombre de visiteurs du lac ? Si oui, cette limitation est-elle suffisante compte tenu des débordements du week-end dernier ? Dans ce contexte, j'aimerais également savoir si l'on envisage à nouveau de réintroduire le système de réservation en ligne ?

La réservation des places sur les plages a été mise en place pendant les années 2020 et 2021 pour limiter le nombre de visiteurs lors de la pandémie Covid-19. Plusieurs problèmes ont été constatés avec le système de réservation en ligne :

- Quelques personnes ont réservé beaucoup plus de tickets que nécessaire ;
- Les tickets doivent être contrôlés à l'entrée aux plages. Or, les plages du lac de la Haute-Sûre ne peuvent pas être clôturées. Il existe des accès multiples aux plages à travers la forêt – ainsi, il n'est pas possible de contrôler le flux des visiteurs. En outre, il est assez coûteux d'engager du personnel pour contrôler les tickets.

Plusieurs parkings sont disponibles pour les visiteurs des plages. La commune d'Esch-sur-Sûre a introduit un système de management des parkings avec des barrières et compteurs. Les parkings proches du lac sont payants (3 €/heure) tandis que les parkings plus éloignés des plages sont gratuits. Une navette gratuite est mise à disposition des visiteurs par la commune. Il est prévu d'installer prochainement un panneau digital près de la route nationale avec indication en temps réel des parkings libres. Ceci permettra de réguler davantage le flux des voitures et d'éviter du trafic superflu dans les villages avoisinants des plages.

À mentionner que l'ORT Eislék et le Parc naturel de la Haute-Sûre travaillent sur un concept de tourisme spécifique pour les alentours du lac. Une première ébauche de ce concept sera présentée en automne 2022.

Luxembourg, le 12 août 2022

(s.) Joëlle Welfring

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable